



Le Petit Toupin

Bulletin municipal PRUNIÈRES

N°92 - Décembre 2021



ARTISANS

Nouveaux Artisans
pages 8 à 9 et 44

PATRIMOINE

Les Cabanes Pastorales
pages 22 à 23

AUTOUR du LAC

Conservatoire du littoral
page 17

SOMMAIRE

-  **L'équipe municipale**
Page 3
-  **La vie municipale**
Pages 4 à 7
-  **Pruniers Pratique**
Pages 8 à 10
-  **Animations de Noël**
Page 11
-  **Flash Infos**
Pages 12 et 13
-  **Retour sur**
Pages 14 à 15
-  **Travaux**
Page 16
-  **Autour du Lac**
Pages 17 à 19
-  **Entre Lac et montagne**
Pages 20 et 21
-  **Nature Culture Patrimoine**
Pages 22 à 25
-  **Les Bons gestes**
Pages 26 à 27
-  **Bonus Photos**
Pages 28 à 31
-  **Conseils Municipaux**
Pages 32 à 47

**Directeur de la
Publication :**
Jean-Luc VERRIER

Conception :
Françoise DUFOUR

Rédacteurs :
Martine MARSEILLE
Evelyne PALMAS

Crédits Photos :
Françoise DUFOUR

EDITO



Mes chers concitoyens

Les fêtes de fin d'année sont de retour et avec elles de doux moments de joies partagées en famille et avec les proches.

La saison estivale a démarré en fanfare avec le retour de la fête des Gourres organisée avec passion par la nouvelle équipe de bénévoles réunie autour de Jean-Louis Barre et grâce à la générosité de Gilbert Peyron, maître des lieux. Les traditionnels et magiques marchés nocturnes, le spectacle pour enfants tout en drôlerie et en finesse et la séance de cinéma en plein air se sont enchaînés dans un contexte sanitaire momentanément moins pesant.

Malheureusement au vu de la dégradation sanitaire, les annulations d'évènements programmés dès début août se sont alors succédées au nom du "principe de précaution".

Plusieurs chantiers ont vu leur aboutissement malgré tout, grâce à une équipe d'élus toujours aussi motivée.

Parallèlement, des projets nouveaux voient le jour et vont se décliner sur les années à venir.

Le sourire d'Audrey, notre nouvelle secrétaire de mairie, remplace désormais celui de Jessica qui a suivi son conjoint dans une nouvelle voie professionnelle.

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux, bénévoles, collaborateurs et partenaires qui ont œuvré, tout au long de 2021, au rayonnement de Pruniers et à son avenir.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, un bon Noël est une nouvelle année débordante de santé et de moments de bonheur partagés au quotidien.

Jean Luc Verrier



L'ÉQUIPE MUNICIPALE



L'année 2021 fut marquée par le départ de Jessica, notre secrétaire de Mairie, qui s'envole vers de nouveaux horizons, une année Covid qui perturbe encore les animations de l'été et qui, nous l'espérons, laissera les enfants de Prunières profiter des animations de Noël...

Un nouveau prêtre, une nouvelle secrétaire de mairie, de nouveaux projets, c'est dans cet esprit enthousiaste que l'équipe municipale vous souhaite un joyeux Noël 2021 ainsi qu'une bonne et heureuse année 2022.



J-L. Verrier



M. Marseille



J. Billon Tyrard



P. Doussot



R. Frayssines



E. Palmas



A. Soldado



E. Meynet



M. De Rancourt



C. Mondon



Départ de Jessica Legendre

La municipalité a tenu à remercier chaleureusement Jessica Legendre, qui occupait le poste de secrétaire de mairie depuis le 1er mars 2020, mais qui pour raisons familiales, a quitté ses fonctions le 31 octobre 2021.



L'ensemble de l'équipe municipale lui a offert un cadeau de départ pour tous les services rendus et lui a souhaité bonne chance dans l'aboutissement de son projet, engagé avec son compagnon, dans le sud de la France.

Arrivée d'Audrey Guillaume

Photo S. Farnaud



Audrey Guillaume

La commune de Prunières accueille depuis mi-septembre une nouvelle secrétaire de Mairie Audrey GUILLAUME en remplacement de Jessica LEGENDRE qui était en fonction depuis le 1er mars 2020, et qui a quitté la région.

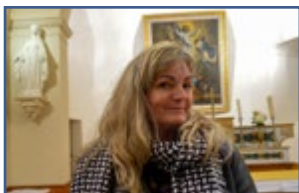
Audrey a travaillé auparavant au service contentieux de la mairie de Paris et dans le secteur privé avant de s'installer en 2007 dans les Hautes-Alpes. Elle a été pendant six ans directrice de la Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon qui a fusionné dans l'actuelle Communauté de communes de Serre-Ponçon. Elle a également remplacé notre ancienne secrétaire Patricia sur une courte période en 2017. Après diverses expériences au sein de l'hôpital d'Embrun, de la commune de Châteauroux-les-Alpes et tout dernièrement en tant que juriste et déléguée à la protection des données au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, Audrey qui habite Chorges, revient assurer la fonction de secrétariat à Prunières.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



VIE MUNICIPALE

Entretien avec Chantal Bourgogne



C'est à la demande du Père Troesch, afin de soulager dans un premier temps M. et Mme Rondo, que Chantal Bourgogne-Gauteuro, en qualité de sacristine, s'occupe de l'entretien de l'église depuis juillet 2020.

M. et Mme Rondot ont occupé cette fonction durant 30 ans. Ils ont eu la gentillesse d'accompagner Chantal durant plus d'une année.

Cette formation a été nécessaire tout particulièrement pour les célébrations (des funérailles, des mariages, des baptêmes - principalement pour les enfants de la commune et la mise en place des messes).



Chantal est également en charge du suivi de l'intendance, elle fait partie aussi du conseil œcuménique de la paroisse.

En remerciement des services rendus, de la surveillance de l'église qu'elle assure bénévolement, le budget de la commune de Prunières prévoit une enveloppe annuelle.

Chantal est native de Prunières où l'ensemble de sa famille réside depuis plusieurs générations. C'est à l'Eglise de Prunières qu'elle a été baptisée, a fait ses communions (à l'adolescence, elle servait la messe) et qu'elle s'est mariée.

En tant qu'auxiliaire de vie pour personnes âgées à son compte, elle est amenée à visiter les personnes malades et accompagner les fins de vie, « être bienveillante, attentionnée, prendre le temps d'écouter les personnes malades ou en difficulté sont pour moi des qualités importantes dans la vie d'un village ».

Pleine d'énergie, Chantal est également recrutée par l'académie comme auxiliaire de vie scolaire au collège de la Bâtie-Neuve.-



Chantal fait remarquer que l'on peut notamment contempler dans l'église de Prunières une toile en jute sur laquelle a été peinte Notre Dame de Guadalupe (vierge du Mexique) dont on ne connaît pas l'origine exacte.

Elle nous montre également la plaque réalisée à l'initiative du Père Troesch, qui énumère tous les prêtres qui ont officié à Prunières depuis 1496 jusqu'à nos jours. Elle le remercie pour son investissement et son implication durant toutes ces années.

Elle est également à l'initiative d'une journée organisée le samedi 27 novembre dernier. Un grand nettoyage de l'église a été réalisé le matin avec des personnes volontaires et, à partir de 14h30, la préparation, par tous les enfants de la commune, de la crèche et des décorations du sapin installé à l'intérieur de l'église. Cette animation s'est terminée autour d'un bon goûter.

VIE MUNICIPALE



Un P'tit tour du lac pour les élus !

Le 29 juin 2021, l'équipe municipale a été conviée à bord du nouveau bateau-ponton de l'Office du Tourisme, utilisé comme office du tourisme mobile, afin de promouvoir la destination touristique de Serre-Ponçon.



Cette navigation autour du lac était commentée par Alexis Aubespin - Directeur de l'Office du Tourisme.



Wendy Ritlewski, employée comme agent d'accueil et pour conduire le bateau durant l'été, était à la barre.



Acquis dans le cadre de la politique d'accueil des Offices de Tourisme, ce bateau a été financé à 85% par le programme ALCOTRA PITER MONVISO, et Alexis Aubespin de souligner qu'il est le premier de France et même d'Europe, d'une destination nautique à s'équiper de la sorte.

Cet équipement nautique de qualité, stable et valorisant, pour permettre une bonne couverture presse, a pour principale mission d'aller directement sur les plages et les pontons, à la rencontre des vacanciers et des locaux pour promouvoir l'offre d'activités de loisirs (sportifs, culturels et patrimoniaux), d'évènements (EDF Aqua Challenge, Embrun Man, Regate Windfoil, concerts flottants) etc... Il peut également être mis à disposition en cas d'accueil de potentiels investisseurs, d'évènement politique ou autre.

Après deux années d'utilisation, il permet des économies budgétaires, l'Office de Tourisme ne passant plus par la location.

Au fil de l'eau, des explications diverses et instructives ont été données, en particulier sur les équipements du lac et espaces gérés par le SMADESEP :

- Choix du positionnement de la piscine flottante,
- Aménagement de l'installation réservée au frayage des poissons (expérience concernant la reproduction des poissons au sein du lac mise en place du côté de « la baie des Lyonnais »)...
- La nouvelle capitainerie, son restaurant et le local technique en sous-sol, mais également les nouvelles activités offertes et nouveaux restaurants.



Ces sorties sur ce nouveau bateau ont été proposées aux premiers influenceurs que sont les conseillers communautaires, municipaux, les Offices de Tourisme du département / direction des remontées mécaniques, les chefs d'entreprise du département, les organes importants (CCI - Club des entrepreneurs - filière BTP), qui de fait, sont un relais de communication fort.



VIE MUNICIPALE

Vitesse dans le village

Le chef-lieu de Prunières et le hameau de Pra Périer sont traversés par la RD 109 classée par le Département en réseau secondaire de desserte locale.

La mairie de Prunières a demandé à IT05 (ingénierie territoriale du département), une campagne de mesure des vitesses pratiquées dans la traversée du Chef-lieu et de Pra Périer.

L'objet de cette campagne est d'avoir des données objectives sur les pratiques des usagers par rapport aux agglomérations et à la volonté locale de maîtrise des vitesses.



PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

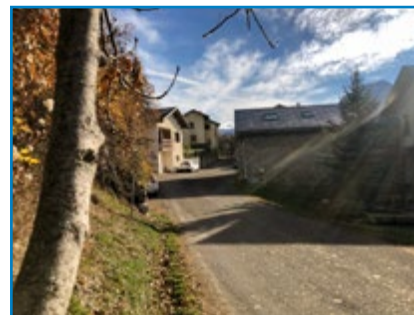
Une réunion de présentation et de restitution du diagnostic s'est déroulée le 5 mai 2021 en mairie de Prunières. Il a été convenu de mettre en œuvre les aménagements suivants :

- Secteur Chef-lieu :

Au carrefour avec la RD 409. Un marquage en axe sur la RD 109, un avancement d'un mètre du cédez le passage sur la RD 409 sera matérialisé au sol et un potelet de sécurité installé au niveau de la maison de Mme Marseille.

- Secteur Pra Périer :

Il est convenu de mettre en place une "agglomération" au sens du Code de la route. Par la suite, un arrêté de limitation de vitesse à 30km/h sera pris par la commune. La mise en place de 2 passages piétons a été proposée mais n'a pas été retenue par le Conseil Municipal.



Cérémonie du 11 novembre



Photo Aurélie Frayssines

C'est par une matinée douce et ensoleillée qu'une partie de la population s'est retrouvée autour du monument aux morts ce jeudi 11 novembre pour célébrer et ne pas oublier tous ces soldats morts pour la France de 1918 à nos jours.

A cette occasion, Mathilde Mesquida, nouvellement engagée pompier volontaire, nous a lu le message de l'*Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre* : « commémoration qui invite la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix. »

PRUNIÈRES PRATIQUE



Nouveaux artisans installés à Prunières

Il y a quelques années, le petit toupin a mis en lumière les artisans de Prunières. Depuis, d'autres artisans se sont installés à Prunières. Vous pouvez retrouver toute l'équipe de nos artisans sur le plan en fin de journal.

Nous vous proposons de découvrir leur cheminement et leur activité au travers d'un Zoom. Tout artisan intéressé par cette démarche peut s'inscrire en mairie.




Cédric Pelletier
Espaces verts



 Les Vignes
 06.29.73.85.10
 pelletiercedric@gmail.com


Pelletier espaces verts – Entreprise créée en 2017
Adresse professionnelle : Les Blanchés 2 - 05600 Eyglies
Pour vos travaux d'espaces verts, élagage, entretien de jardin, taille de haies, débroussaillage, aménagement de pelouse.
Spécialisé dans l'élagage et dans l'entretien des espaces verts, Cédric Pelletier, sur la commune de Prunières depuis 2019.

Benoît Baudouin s'est installé sur le village en mai 2021. Chalet st Michel, route des vignes.
Son activité comprend diverses prestations de services : Entretien des extérieurs et espaces verts, nettoyage de terrasses et abords de piscines, nettoyage intérieur de maisons.






Benoît Baudouin
Tous Travaux maison et jardin

 Les Vignes
 06.23.89.65.66



Martine Marseille
Conciergerie

 L'Adroit
 06.77.34.95.69
 smpmultiservices@laposte.net

Martine Marseille Prestation de service pour locations touristiques. Remises de clés. Nettoyage d'appartements. Location de linge de lits.
Entreprise créée en 2010.
Adresse : 8 chemin de l'espinasse Prunières
Secteur de prédilection : Prunières, St Apollinaire, Réallon.



Stephane Tarantola Le service mobile de réparation de vélo dans un rayon de 50 km autour de Gap. Fonctionne uniquement en été.

Société VanVélo créée depuis janvier 2005 fera l'objet d'un Zoom dans le prochain numéro du Petit Toupin.



VANVELO
Stephane Tarantola
Réparation de vélos

 L'Etoile
 07 88 38 16 39
 starantola@orange.fr



PRUNIÈRES PRATIQUE

ZOOM SUR



Emmanuel Girod est un jeune Menuisier-Ebéniste installé sur la commune depuis janvier 2020 avec sa compagne Sabine Dessay, vétérinaire rurale à Chorges.

Originaires des Cévennes – Le Vigan (30), leur union a été célébrée par pacs à la mairie de Prunières au printemps dernier.

Initié très jeune par un artisan menuisier « Pascal Valette » chez qui il était en apprentissage dès le collège, Emmanuel a ensuite suivi des études à la Fac de sport, en vue d'être entraîneur.



La passion du travail du bois l'a conduit à mener de front un travail de menuisier au sein d'une petite équipe de 3 personnes et d'entraîneur le soir dans un club d'escalade, durant 4 années.

C'est ensuite dans le Cantal, puis en Australie, que Emmanuel a poursuivi son expérience et consolidé sa compétence en menuiserie, mais surtout en **ébénisterie haut de gamme dans le design**.

C'est pour des raisons professionnelles mais également les plaisirs des sports de montagne, que ce jeune couple a choisi de venir s'installer et se projeter dans notre commune.

Et Emmanuel de préciser, « il y a beaucoup de demandes en menuiserie bâtiment avec pose de portes, fenêtres, parquets, et agencements divers comme cuisine/salle de bain/chambre ou autre), mais c'est un réel plaisir lorsque l'on me commande une création/conception sur mesure d'un meuble unique avec des possibilités de choix d'essences de bois différentes de celles du bâti (table, chevet, petit meuble décoratif...) ».

Toutes ces belles créations sont visibles sur son compte instagram : Emmanuel_girod.

https://www.instagram.com/emmanuel_girod/?hl=fr



Pour clore cette présentation, Emmanuel nous précise qu'il appartient à un groupe de jeunes ébénistes installés sur Embrun et Tallard qui partagent leurs connaissances.

« Malheureusement, à ce jour, il n'existe pas de possibilité de mutualisation de matériel, c'est pourquoi je suis à la recherche d'un atelier plus grand, tout en restant sur Prunières, dans lequel je pourrai travailler, stocker mes machines et mes matériaux ».

L'appel est lancé ! Emmanuel sera ravi de toute possible proposition.



PRUNIÈRES PRATIQUE



Pour vous accueillir

Accueil et
Urbanisme



Sandrine Farnaud



Audrey Guillaume

Secrétaire
Finances,
État civil



Gaël Astrion

Agent
technique

Adresse :

4 Place de la mairie

Site internet :

<http://www.prunieres.fr>

Horaires d'ouverture:

- Lundi de 14h à 17h
- Jeudi de 9h à 11h30

**Informations
Mairie**

Contact :

Le Maire ou adjoints :

07 61 44 56 83

Gaël Agent technique :

07 61 44 56 30

Informations diverses

DÉCHETS VERTS

Route de Saint Eyrié,
Vendredi 12h au lundi matin 8h

ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants, le premier
mercredi matin de chaque mois, sur rendez-vous
en mairie.

PRODUCTEURS LOCAUX

Point de livraison sur le village Renseignements:

Brigitte Cominotto 06 61 93 61 16

Point de vente à la ferme: Viande d'agneau

Martine Marseille 06 77 34 95 69

Commerces ambulants : Voir site de la mairie

<http://www.prunieres.fr/>

Etat civil

Décès :

Monsieur Gorget Jean
décédé le 16 novembre 2021
à l'âge de 92 ans.



NEWSLETTER

Toute personne voulant recevoir la newsletter doit
s'inscrire en mairie.

Numéros utiles:

Gendarmerie : 04 92 50 60 01

Urgences SAMU : 15

Pompier : 18

Centre antipoison et toxico vigilance
04 91 75 25 25

SOS femmes battues : 3919

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

<https://www.energie-mediateur.fr>

Litige avec votre fournisseur Electricité ou Gaz



ANIMATIONS DE NOËL

Décoration du sapin et installation de la crèche le 27 novembre



Les enfants de Prunières étaient nombreux à l'atelier de décoration du sapin et de la crèche de l'église, organisé par Chantal Bourgogne.

En cette après-midi alors que les premiers flocons de neige saupoudraient nos paysages, de bien jolies décorations ont été réalisées dans une ambiance conviviale qui s'est terminée par un succulent goûter.



Expo-photos



Du 15 décembre au 4 janvier 2022, la salle des cérémonies vous accueille pour découvrir l'expo- photo concernant la construction du barrage de Serrre-Ponçon ainsi que la transformation des paysages de Prunières au fil du temps.

Exposition préparée et mise en place par Martine Marseille.

Paniers de Noël

Cette année, il a été décidé de contacter différents producteurs locaux « au plus près de chez nous » afin de confectionner les colis de Noël...



Porte-Parole de la municipalité, Céléna et Gaël se feront un plaisir de rendre une petite visite de fin d'année à nos aînés afin de leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous leur souhaitons une bonne dégustation !

Noël des enfants

Une date avait été retenue mais malheureusement dans le contexte actuel, le projet de spectacle ne pourra pas aboutir.

Il n'en sera que plus beau l'année prochaine, si le père Noël est d'accord.



✦ Pour son départ, le Père Troesch a reçu les clefs de la Chapelle St Michel !

Bien qu'il n'y ait plus aucune messe célébrée en son sein, la chapelle St Michel est pourtant, à ce jour, toujours affectée au culte, même si, propriété du département, elle est fermée depuis de nombreuses années.



C'est la raison pour laquelle le père Troesch s'est vu remettre les clefs de la Chapelle le 31 août par le président du conseil départemental, Jean-Marie Bernard, en présence de Jean-Luc Verrier Maire de Prunières ainsi que des conseillers départementaux.

Avant son départ, le Père Troesch tenait particulièrement à recevoir ces clés : il quitte les Hautes-Alpes pour rejoindre l'école des pupilles de l'air de Grenoble où il sera Aumônier Militaire.

Les clefs de la chapelle St Michel resteront sur notre territoire, le Père Troesch les remettra à son successeur qui arrivera prochainement.

« J'apprécie beaucoup les Hautes-Alpes, la beauté des montagnes, le grand air, loin des mouvements des grandes villes ».

Accompagné de jeunes scouts, le père Stive a gravi le pic de Charance à deux reprises, et a même célébré la messe en refuge, au pic de Bure.

« la pratique sportive avec la jeunesse, en lien avec l'évangile, est bien ancrée au sein du Diocèse de Gap, y compris en hiver avec des camps de ski notamment ».

Sa mission est prévue pour une durée de 3 ans.

✦ Arrivée du père Stive Milongo



En remplacement du père Charles Troesch, qui a été déchargé de sa mission curiale après 7 années passées sur les paroisses de Chorges (2014-2021), c'est le père Stive MILONGO (en poste depuis juin 2020, comme vicaire à la Paroisse de St Arnoux de Gap) qui est désormais en charge des paroisses de Chorges, Prunières, Avançon, La Bâtie Neuve, Montgardin, La Rochette, Saint-Apollinaire, Saint-Étienne-le-Laus.

Le père Stive a quitté en 2017 son pays d'origine, le Congo-Brazzaville, avec l'accord de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, pour se rendre à Rome et suivre une spécialisation en bioéthique.

En 2020, il a été envoyé au diocèse de Gap, pour servir comme prêtre FIDEI DONUM.

Cette expression vient du titre d'une Encyclique (lettre envoyée à tous les évêques d'une région ou du monde) par Pie XII, en 1957, ouvrant les Églises diocésaines à la responsabilité de la Mission Universelle, et donnant la possibilité pour un prêtre diocésain de servir pendant quelques années un autre diocèse d'un autre pays.





FLASH ... INFOS



👑 Une habitante de Prunières s'engage "Pompier Volontaire"

Un bel engagement pour Mathilde Mesquida qui rejoint les sapeurs pompiers volontaires au SDIS de Chorges (service départemental d'incendie et de secours).



Le Centre de Secours de Chorges recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires en 2022

Vous avez entre 16 et 55 ans et vous habitez sur les communes de Chorges ou Prunières

Pourquoi pas vous !

Renseignements:

- Auprès des Sapeurs-Pompiers Volontaires que vous rencontrerez lors de la traditionnelle tournée de calendriers
- En contactant le Chef de Centre au 06 82 56 61 11
- En appelant le Service du Volontariat du SDIS 05 au 04 92 40 18 28
- En consultant le site internet du SDIS 05: <https://www.adis05.fr>



👑 Le Programme "BIEN VIEILLIR" s'invite à Prunières

La Communauté de communes de Serre-Ponçon a organisé, en partenariat avec le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé des Hautes-Alpes (CoDES 05), des ateliers destinés aux seniors dans le cadre d'un projet Européen financé par les fonds ALCOTRA.

Plusieurs ateliers ont été mis en places dans diverses communes de la Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) en 2020, 2021 : ateliers théâtre, écriture, cuisine, etc...

En 2022 un projet d'atelier « sylvothérapie » est programmé sur la commune de Prunières. Son contenu est en cours d'élaboration !



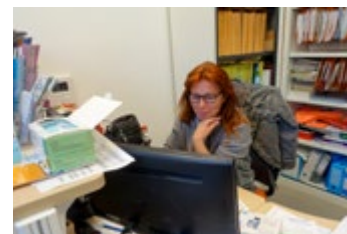
👑 Site internet

Le site internet de la commune fait peau neuve. En fonctionnement depuis le début d'année, vous pouvez le découvrir sur www.prunieres.fr.

À noter que vous pouvez accéder facilement aux sites de la Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) ainsi que des communes avoisinantes.

Soulignons et remercions le travail de Sandrine qui a donné beaucoup de son temps pour que celui-ci voie le jour.

Merci, aussi, pour son implication et sa disponibilité si précieuse auprès des habitants de Prunières.



👑 Oyez, oyez le rémouleur est là !

Le mardi 23 novembre, le rémouleur s'était installé place de la mairie pour vous proposer d'aiguiser couteaux ou autre matériel tranchant. Les Toupins se sont déplacés pour bénéficier de ce nouveau service de proximité... Son prochain passage est prévu au printemps. Pour recevoir l'information par la « Newsletter », s'inscrire en Mairie.

RETOUR SUR...



● Fête des Gourres du 11 juillet



Après quelques années de sommeil, une nouvelle équipe, réunie autour de Catherine Guell (secrétaire), Christine Leyzour (trésorière) et Jean-Louis Barre (Président), a repris l'association « Au p'tit four des Gourres » pour animer une journée festive autour du four banal des Gourres le 11 juillet dernier.

Cette journée ensoleillée a commencé vers 12h30 par un pot offert par la mairie de Prunières.



Grâce à Gilbert Peyron et de nombreux bénévoles, nous avons dégusté des pizzas et des tartes cuites au feu de bois, ou une assiette garnie avec viandes cuites au barbecue, légumes et fruits. Bien évidemment l'association a tenu à s'approvisionner en produits locaux à Prunières et à Chorges.

Après un tournoi de boules organisé par Lucienne Durand et le suspense du concours de pesée d'un jambon de pays, la journée s'est terminée vers 18 heures.

Tout le monde s'est quitté enchanté en souhaitant renouveler l'expérience l'année prochaine.

Les membres de l'association qui découvraient la cuisson au four à bois tiennent à remercier toutes les personnes venues les conseiller puis les aider, ainsi que celles qui ont attendu patiemment la cuisson des pizzas.

Forts de cette expérience, nous espérons faire encore mieux l'année prochaine début juillet.

Rédaction : Maguy et Jean-Louis Barre, Catherine Guell et Christine Leyzour

● Les mardis de Prunières "Marchés Nocturnes" du 20 juillet au 11 août

Une saison encore troublée par la Covid 19 avec laquelle nous avons été obligés de composer. Néanmoins les cinq marchés se sont déroulés sous le soleil et la musique, et vous avez été nombreux à venir déambuler sur le marché à la rencontre des artisans et producteurs locaux.



Une équipe solide de bénévoles s'affaire depuis 12 ans pour que chaque soirée soit une réussite.

On ne peut que s'en féliciter et les remercier, en espérant que cela dure encore longtemps pour que le village de Prunières continue à s'animer le temps d'un été.





RETOUR SUR...

● Spectacle : "Têtes de piafs et tas de bestioles"



Les familles de Prunières étaient nombreuses ce lundi 19 juillet pour accueillir le spectacle de Michel Phisel.

Petits et grands se sont passionnés au travers des aventures de Cucule le Coucou, monsieur Pic-Pic, Malin le renard et tous ses amis...

Michel Phisel nous a raconté la vraie vie de certaines espèces animales de manière humoristique et sans oublier quelques bons conseils pour ne pas troubler la vie des animaux sauvages !

Un beau succès pour ce spectacle programmé en cette période estivale par le Parc National des Ecrins.



En raison de la Covid 19 plusieurs manifestations ont dû être annulées :

- Festival Lac and songs
- La fête patronale de Prunières
- Les Estiv'ales de Serre-Ponçon

● Cinéma en plein air "Le temps d'une vie" séance du 11 août

Vous avez été nombreux à vous déplacer pour la séance de cinéma en plein air qui se déroule chaque année à la bascule dans la douceur de l'été.



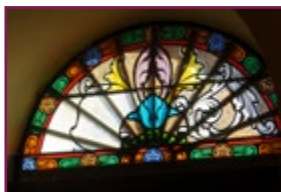
« Le temps d'une vie » nous raconte l'univers du bouquetin, là-haut, dans la montagne. Il apprendra, dès les premiers jours de sa vie, à vivre en présence de l'aigle et du renard et partagera son territoire avec chamois, marmottes, loups, lièvres variables...

Ce film documentaire fut suivi par un échange avec les agents du Parc National des Ecrins.

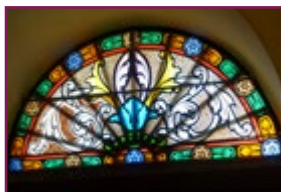
Une soirée conviviale appréciée de tous et à renouveler !



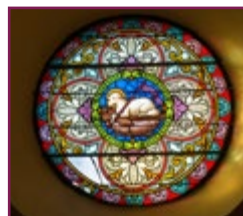
Restauration de l'église et du mur du cimetière



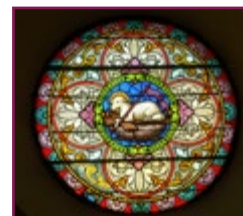
Avant



Après



Avant



Après



Les travaux autour de l'église arrivent à leur fin : vitraux, soubassement de l'église, entrée fleurie embellissent et mettent en valeur notre Eglise. Le cimetière a lui aussi subi un « relookage ». La réception des travaux a eu lieu en septembre, quelques modifications encore sont attendues. La porte du cimetière sera rénovée également.



Coût des travaux: 55 222 € TTC - Financé par : La Région au titre du FRAT pour 12 000 € et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour 15 000 €.

Travaux financés cette année : l'adressage (département), la voirie 2021 et les dégâts hivernaux sur la voirie (département), la citerne (département et Etat), l'achat du berlingo (frat régional).



Embellissement du village



Le cabinet topo Grafik paysagiste, représenté par M Guillaume LAULAN, nous a présenté le 9 novembre 2021 l'étude paysagère qui vise à « requalifier les endroits stratégiques de Prunières et leurs mises en relation avec le paysage environnant ».

Souvenez-vous dans le petit toupin n° 91, nous avons largement abordé le "relookage" de certains sites du village.

La phase de diagnostic se termine.

Des décisions seront donc prises lors du conseil municipal du 16 décembre pour laisser place à la seconde partie du dossier qui consiste à élaborer les esquisses du projet.

La fibre

La fibre devrait être opérationnelle sur une grande partie de la commune. Vous pouvez d'ores et déjà contacter votre fournisseur d'internet.

Par contre, le quartier des vignes devra attendre encore un peu, des travaux supplémentaires étant indispensables pour l'obtention de celle-ci.



AUTOUR Du LAC

Le conservatoire du littoral, la Région et le Département s'engagent à protéger et valoriser les rives du lac de Serre-Ponçon.

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975, sans équivalent en Europe, dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés et accueillants, dans le respect des équilibres naturels.

Le conservatoire du littoral est propriétaire de 86 ha sur trois sites sur les rives de Serre-Ponçon. Certaines communes ont délibéré sur des périmètres d'intervention. C'est le cas d'Embrun, Rousset, Chorges et Prunières où des sites sont menacés de surfréquentation, de colonisation de la forêt ou de perte de la biodiversité.



Le 15 octobre 2020, le conseil municipal de Prunières a approuvé la signature d'une convention avec le conservatoire du littoral concernant les abords du lac : périmètre désigné sur la photo.

Pour la commune de Prunières, un enjeu important réside dans la maîtrise foncière des terrains en bordure du lac. Le but est de favoriser un tourisme durable qui préserve la beauté et les forces du paysage. Une zone agricole subsiste sous la route nationale et mérite d'être préservée pour conserver des perspectives paysagères intéressantes. Enfin la gestion des lisières forestières pour lutter contre l'embroussaillage et la mise en œuvre de coupes de pin, permettraient de maintenir les milieux ouverts.

Jeudi 6 mai 2021, le Conservatoire de l'Espace Littoral, la Région, le Département des Hautes-Alpes ont signé une convention de gestion visant à protéger des zones en bord du lac de Serre-Ponçon.

L'objectif est bien de participer à une démarche d'aménagement du territoire en constituant progressivement des unités foncières cohérentes où il sera possible de mener des opérations de réouverture des paysages en confortant l'agriculture pastorale traditionnelle, l'aménagement de sentiers destinés à l'accueil du public, ou la restauration écologique en faveur de la biodiversité.

Une convention d'application a également été signée avec le Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (Smadesep) pour lui confier la gestion du site des Chappas, situé sur la commune de Pontis (04).

AUTOUR Du LAC



● Prunières fête les soixante ans du barrage

Il y a soixante ans, après un chantier gigantesque de plus de 6 ans, c'est tout un monde qui disparaissait sous les eaux tandis que naissait « le grand lac des Alpes du Sud ».

Retour sur ce spectaculaire chantier ! Le début de l'année 1955 voyait le démarrage des travaux préliminaires. Il a fallu tout d'abord rétablir les communications que la retenue allait couper et également mettre en place des installations de chantier à la mesure de l'ouvrage.

Pour démarrer la construction de la digue, il a d'abord été nécessaire de détourner la Durance par une dérivation provisoire constituée de deux galeries de 900 mètres de long et 10,50 mètres de diamètre creusées dans le rocher en rive gauche du futur ouvrage.

Des moyens colossaux pour l'époque ont été mis en œuvre.

Le chantier le plus spectaculaire fut, incontestablement, celui de la digue : une première en France à l'époque. Entre la dérivation de la Durance réalisée le 29 mars 1957 et la fin des travaux en juin 1960, trente-neuf mois se passent.



POUR LAISSER PLACE AU LAC 1200 HABITANTS ONT ÉTÉ CONTRAINTS A L'EXIL !



Dans la vallée de la Durance se trouvaient de nombreux villages ou hameaux qui allaient être détruits en quasi- totalité :

- Le plus grand des villages qui va disparaître est Savines (près de 700 habitants).
- La chapelle, les Lamberts, les Yvans, Eygoire.
- L'île de Rousset, face au confluent Durance Ubaye.
- La couche Haute, la couche Basse, les Yvans, les Bonnets, Grand Pré sur la commune de Chorges.
- Saint Michel sur la commune de Prunières ainsi que le hameau du Thubaneau.
- Ubaye, chef-lieu de commune et son hameau le plan.

Si Savines connaît une deuxième vie, le village d'Ubaye, à l'entrée de la vallée, a été lui rayé de la carte !



AUTOUR Du LAC

Le chantier de Serre-Ponçon a duré au total 54 mois.

Il a traversé des événements historiques : notamment dans la période allant du 13 au 21 juin 1957, avec une crue de la Durance de 1700m³/s, la plus forte connue après celle de mai 1956 qui avait atteint 1800m³/s.



Mais l'un des moments les plus importants fut sans doute le 16 novembre 1959 lorsque les vannes du barrage furent fermées pour commencer le remplissage de la retenue qui devait s'achever le 18 mai 1961. Date à laquelle, pour la première fois, la cote 780 était atteinte.



Les Caractéristiques

Surface du lac-----	3000 hectares
Capacité du lac-----	1270 millions de m ³
Réserve pour l'agriculture-----	200 millions de m ³
Hauteur du barrage-----	123 m
Largeur en crête-----	600 m
Épaisseur au pied-----	650 m
Volume du barrage-----	14 millions de m ³
Puissance-----	360 milliers de kW
Production moyenne-----	720 millions de kWh
Hauteur de chute Max-----	123 m
Nombre de groupes-----	4 turbines
Débit d'évacuation des crues-----	3440 m ³ /seconde

Ainsi s'achevait la construction du grand lac des Alpes du Sud qui donna naissance à un nouvel environnement en même temps qu'il allait fournir de l'électricité au pays, de l'eau aux agriculteurs de Provence et un développement touristique inespéré avec le lac comme formidable pôle d'attraction !

Le 18 mai 1961, un nouveau lac apparaît. L'ère d'un nouveau partage de l'eau en Provence a commencé, l'irrigation des cultures et l'apport en eau potable se feront de manière maîtrisée. Rapidement, un nouvel essor touristique voit le jour sur les 2800 hectares du lac de Serre-Ponçon au point d'en faire l'une des destinations les plus emblématiques du territoire. Savines devient Savines le Lac, Prunières voit disparaître sa gare et quelques hameaux alentour, mais conservera sa chapelle qui aujourd'hui est certainement un des lieux les plus photographiés du département.

Serre-Ponçon a fêté son 60e anniversaire tout au long de la période estivale au travers de diverses animations.

Salle des cérémonies du 15 décembre au 4 janvier.

Prunières vous propose en cette fin d'année 2021 une « exposition photo » retraçant la construction du barrage.

Entrée libre.

Heures d'ouverture.

Samedi, dimanche, lundi et jeudi : 9h00 - 16h00
Mardi/mercredi : 9h00 - 12h00

Entre LAC et MONTAGNE



• Les Parcours SENS'ACTION... Quezaco ?...



Le concept des parcours sens'action consiste à découvrir le patrimoine via des géocaches.

Des bornes sont disposées sur le parcours. Lorsque l'on voit la borne, il faut chercher aux alentours (20 pas environ) une cache dans laquelle est inséré un document avec une petite histoire sur le lieu et des anecdotes ainsi que des défis à relever.

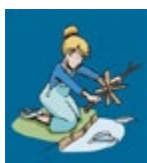
Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance a apporté son savoir-faire dans le cadre de l'aménagement de 4 parcours d'interprétation. Ce travail en collaboration avec les communautés de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et celle de Serre-Ponçon permet de valoriser des curiosités encore peu, ou pas, valorisées sur le territoire. La création de ces parcours a été possible grâce aux financeurs et partenaires tels que le programme européen Leader, la Région SUD, l'ONF et le Conservatoire du Littoral.

Ces parcours allient la découverte des patrimoines culturels et naturels dans le cadre d'une activité de pleine nature, ouverte à tous et spécifiquement adaptée aux familles, avec des enfants à partir de 6 ans. Ces visites et balades s'appuient sur des activités ludiques, insolites et sensorielles pour toute la famille. Le principe de jeux proposé sur ces parcours est unique en France et répond à la volonté de proposer des services innovants de découverte du patrimoine qui enrichissent durablement l'offre touristique du territoire.



Quatre nouveaux parcours ont vu le jour :

« Les Mille Cascades »



Baratier et Saint Sauveur se sont engagées dans la valorisation du torrent des Vachères qu'elles partagent. Sur ce torrent ont été construits les premiers ouvrages français (et donc mondiaux) de correction torrentielle.

« La montagne d'or vert »



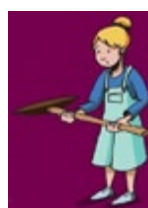
A Maljasset, aux confins de la vallée, l'histoire de la carrière de marbre vert a été racontée par Céline Laforest. Le parcours nous invite à découvrir sa préciosité, sa formation, son exploitation en suivant le filon jusqu'au front de taille. Ced Rouz a œuvré sur ce site afin de nous révéler sa valeur et sa beauté.

« Les tunnels du village disparu »



Au Lauzet - Ubaye le parcours en balcon sur le lac de Serre Ponçon emprunte le sentier de la ferme de la roche (propriété du conservatoire du littoral) et permet d'aborder l'histoire de Serre-Ponçon et du village englouti.

Salados « Les Géants de pierre »



La Commune de Chorges a porté le projet de valorisation des carrières de marbre rose et de pierres meulières qui se trouvent sous les aiguilles de Chabrières. Ce site peu connu, et pour partie jusque-là inaccessible, a révélé son importance lors de la construction de la cathédrale de Gap au XVIII^e siècle.



Entre LAC et MONTAGNE

● ZOOM sur Salados "Les Géants de Pierre" Circuit familial à la découverte des carrières de marbre rose



Les carrières de marbre rose situées sous les aiguilles de Chabrières accueillent un nouveau sentier de découverte familial et ludique des sites d'extraction de marbre rose de Salados.

Ced Rouz et Philippe Minier, artistes sculpteurs, ont proposé une interprétation de ce site en y sculptant les empreintes du lion protecteur de la cathédrale d'Embrun. Partez donc à la recherche des 9 gravures sculptées dans le marbre rose et retrouvez la tanière du lion, gardée par les géants de pierre de Salados !



Les carrières de marbre rose de Salados ont été utilisées dès l'antiquité par les romains installés dans la région. Cette carrière d'altitude à ciel ouvert permet l'extraction de blocs effondrés des aiguilles de Chabrières. Il s'agit de la même veine que celle de Guillestre. Son utilisation fut essentiellement locale. On la retrouve un peu partout entre autres à la fontaine de Chorges.

ITINÉRAIRE

Départ du Pomeyret, suivre la piste pendant 1 km pour trouver le parking.

A "la Peyre de l'Aigle" vous pouvez découvrir un abri sous roche, avant d'entamer la descente à gauche pour rejoindre le sentier de montée, puis le parking.

INFOS PRATIQUES

Dénivelé positif : 273m
Durée : 2h30
Distance : 4,2 km
Balisage :
Difficulté : Facile



Tout au long de cette randonnée vous pourrez admirer une flore très riche et rare.



Lis Orangé



Phalangère à fleurs de lis



Astragale queue-de-renard



Molène



Joubarbe à toile d'araignée

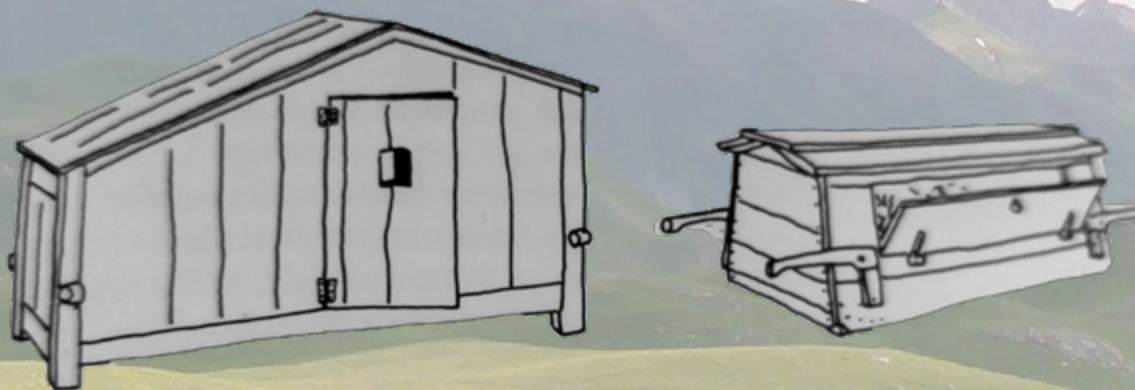
NATURE CULTURE



● Les cabanes pastorales

Autrefois le berger, à la fois propriétaire et gardien du troupeau en alpage, en colline ou en "Crau" (plaine du sud), vivait en permanence avec le troupeau. Il couchait à côté de son "parc de nuit". Cette situation lui permettait d'avoir continuellement un œil sur le troupeau pour le protéger des attaques de loups ou de chiens errants, mais aussi pour prévenir d'éventuels vols pendant la nuit.

Ainsi la cabane suivait le troupeau. Cette cabane portable était une sorte de caisse en bois à peine plus grande qu'un cercueil dans laquelle se glissait le berger par une porte latérale.



Le troupeau pâture au gré des saisons et vient l'été, chercher la fraîcheur de nos montagnes. Afin de permettre aux bergers d'utiliser les montagnes d'estive, des cabanes construites et aménagées par les communes sont mises à disposition sous forme d'une location.

D'abord creusées dans la roche, puis bâties en pierre et couvertes de bardeaux, les cabanes nécessitent au fil du temps des améliorations. Des campagnes d'aménagements pastoraux sont mises en œuvre régulièrement. Au début du XXème siècle, une première vague de rénovation intervient. Après 1945, de nouvelles réfections sont nécessaires tellement les abris sont vétustes.



Ancien emplacement de la cabane de Fleureau Montagne de Prunières



Cabane de Fleureau reconstruite dans les années 60-70.

Une seule pièce de vie.



ET PATRIMOINE

Aujourd'hui les cabanes pastorales nécessitent des travaux pour trouver un certain confort en montagne. Les cabanes ne se limitent plus à une pièce de vie, on y ajoute chambre, douche et toilettes. Des chauffe-eaux à gaz ou solaires, des frigos à gaz, des pompes à eau pour amener l'eau dans les cabanes sont également installés. Tous ces équipements sont aujourd'hui souhaitables !

Les deux cabanes de l'alpage de Prunières ne dérogent pas à la règle.

La cabane de "la Gardette" accueille les bergers en début d'estive et en automne. Rénovée en 2009, elle est fonctionnelle et bien équipée.

La cabane de Fleureau accueille les bergers de mi-juillet à fin août et fait partie de la vieille école : une pièce de vie avec à l'étage un espace de stockage qui sert de chambre pour l'aide-berger. Rappelons qu'aujourd'hui un alpage accueille à minima un berger et un aide-berger pour la surveillance du troupeau. Quand le berger et l'aide-berger sont mari et femme, c'est toute une famille qui s'installe en montagne.



Le 12 août 2021, le groupement pastoral de la Gardette a invité Jean-Luc Verrier Maire de Prunières, le Parc National des Ecrins ainsi que le CERPAM (centre d'étude et de réalisation pastorales Alpes Méditerranée) afin d'établir un diagnostic et l'opportunité de réaliser des travaux d'agrandissement et de modernisation sur la cabane de Fleureau.

Sont proposés :

- La surélévation du toit de façon à créer des couchages ainsi qu'un agrandissement.
- L'ajout d'une citerne d'eau se révélerait judicieux afin de pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau. En effet, la source a tendance à se tarir plus ou moins en cours de journée, ce qui laisse présager des problèmes d'approvisionnement dans le futur.

Le 28 octobre 2021, le conseil municipal a validé le principe d'une étude de faisabilité de la rénovation de la cabane de Fleureau.

Le projet devrait prendre forme !

NATURE CULTURE



FORÊTS *en partage*

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTS USAGES DE LA
FORÊT POUR MIEUX LA PARTAGER.



LES FORÊTS DU TERRITOIRE DE SERRE-PONÇON SONT FRÉQUENTÉES :

PROMENEURS, SPORTIFS, AMATEURS DE NATURE,
CHASSEURS, ÉLEVEURS ET BIEN SÛR, FORESTIERS.

DES USAGES DE LOISIRS SE SUPERPOSENT
AUX USAGES PROFESSIONNELS.

EN PÉRIODE ESTIVALE, SOYONS VIGILANTS ET RESPECTONS
LES DIFFÉRENTS UTILISATEURS DE LA FORÊT POUR MIEUX
COHABITER, TOUT EN PRÉSERVANT CE PATRIMOINE.



BBQ

pas n'importe où !

Les feux de forêts sont essentiellement déclenchés
par des imprudences humaines. Si vous envisagez un
barbecue, utilisez des places à feu identifiées comme
telles qui permettent de faire des grillades sur un site
autorisé.

LES VOITURES STATIONNÉES

où il faut !



Une majorité de routes forestières sont fermées à la
circulation publique. Ces interdictions de circuler sont
matérialisées par des panneaux et/ou des barrières.
Une barrière ouverte ne veut pas dire que le chemin est
accessible en voiture !

NE PAS STATIONNER DEVANT LES
BARRIÈRES : C'EST UN ACCÈS
UTILISÉ PAR LES FORESTIERS
MAIS AUSSI PAR LES SECOURS.

POUR INFOS

NE PAS RESPECTER LA RÉGLEMENTATION
EST PASSIBLE D'AMENDE.

EXEMPLE : 135€ D'AMENDE POUR LE CONDUCTEUR D'UN
VÉHICULE MOTORISÉ CIRCULANT OU STATIONNANT SUR UNE
ROUTE INTERDITE D'ACCÈS.



ET PATRIMOINE

Rempportez vos déchets ! NOS FORÊTS PRÉSERVÉES

Outre la pollution visuelle qu'ils représentent, les déchets disséminés en forêt sont un danger pour l'environnement. Rempporter ses déchets pour préserver la forêt est le bon réflexe à avoir.

TEMPS DE DÉGRADATION, QUELQUES EXEMPLES :

BRIQUET = 100 ANS
SAC PLASTIQUE = 450 ANS

Même les mouchoirs en papier mettent du temps à se dégrader !



LOISIRS EN FORÊT *quelques règles à respecter*

Pour ne pas impacter la faune et la flore forestière ainsi que la quiétude des lieux; il faut rester sur les chemins balisés. La fréquentation de certains secteurs peut aussi entraîner une dégradation accélérée des sols. Pour vous guider dans vos balades, la Communauté de communes de Serre-ponçon propose des circuits VTT et randonnée sur le site :



© J.L. Armand - Vélo Vert magazine

[HTTP://WWW.RANDO-SERREPONCON.COM](http://www.rando-serreponcon.com)



Cette action de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la première charte forestière de territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, projet financé avec le concours de la Région SUD et de l'Union Européenne avec les Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural.

ENSEMBLE
respect
FORÊTS
activités
rando
vélo
PARTAGE

nature
LOISIRS forestiers
ENVIRONNEMENT
ressourcement



DES FORÊTS RESSOURCES *pour l'économie locale*



La gestion durable des forêts est pratiquée sur le territoire.

Le bois y est récolté pour alimenter autant que possible des filières locales, à la fois avec du mélèze de qualité transformé en bois d'oeuvre, mais aussi pour valoriser les pins, utilisés en plaquettes forestières qui alimentent les réseaux de chaleur du territoire. La saison de récolte du bois est contrainte car dès l'arrivée de la neige, les forêts ne sont plus accessibles.

CHANTIER EN COURS *attention ! danger*

Pendant la saison touristique, les chantiers forestiers ne sont pas en vacances...

Il est nécessaire de respecter les consignes affichées à l'entrée des chantiers forestiers, **POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.**



**ATTENTION TRAVAUX FORESTIERS
DÉFENSE D'ENTRER**

Contact

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON
6 IMPASSE DE L'OBSERVATOIRE
05200 EMBRUN
TÉL. 04 92 43 22 78
CHARTeforestière@CCSERREPONCON.COM



L'Europe investit dans les zones rurales

LES BONS GESTES



La commune de Prunières opte pour le compostage partagé !

Depuis plusieurs années déjà les gestes de tri sont entrés dans notre quotidien. En triant nos emballages et en compostant nos déchets de cuisine et de jardin, nous pouvons réduire de 80% le volume de nos poubelles ! Un composteur participe de manière évidente à la réduction du volume de déchets qui seraient transportés, traités et bien souvent incinérés aux frais de la collectivité.

LE PRINCIPE DU COMPOSTAGE

Le compost provient de la transformation aérobie (en présence d'air) de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel : le compost, qui pourra être utilisé en agriculture ou jardinage. C'est une façon très simple de valoriser nos déchets car le compostage reproduit le cycle de la nature.



LES QUATRE BONNES RAISONS DE COMPOSTER

- Limiter les allers retours en déchetterie en compostant une partie de ses déchets de jardin
- Produire un engrais 100% naturel
- Lutter contre l'appauvrissement du sol en matière organique
- Agir en Eco-citoyen en limitant le volume de déchets à traiter

Environ 30% de nos ordures ménagères sont compostables ! En moyenne c'est plus de 100kg de déchets par an et par habitant que l'on peut composter.

QUELQUES RÈGLES DE BASE POUR UN COMPOST RÉUSSI

Il faut apporter régulièrement des déchets et veiller à l'équilibre entre matière sèche et matière humide, maintenir un taux d'humidité suffisant et enfin aérer et mélanger à l'occasion.

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE COMPOST

Déchets de cuisine

Epluchures 

Restes de fruits pourris 


Restes de repas 

Sachets de thé 

Marc de café et filtre 

Déchets du jardin

Feuilles mortes 

Branchages broyés 

Paille 

Tonte de gazon 

Déchets du potager 

Déchets biodégradables

Essuie tout 

Litière Biodégradable 

Cartons non imprimés 

Papiers non imprimés 

Mouchoirs papier 

A éviter : produit animal en grosse quantité, poissons, viande, fromages, huile, verre, mégots de cigarettes...





LES BONS GESTES



Depuis quelques années déjà, Prunières possède un espace de compostage partagé à proximité de la Mairie Chemin des Plantas. Mis en service en 2009, il rencontre un franc succès.

Le résultat est là : un compost de qualité que chaque citoyen peut utiliser pour son usage personnel...

La municipalité va donc déployer le compostage partagé sur 4 autres sites de la commune : les Vignes, Pra Perier, le Serre et la Bascule par l'intermédiaire de la CCSP qui accompagne le territoire de Serre-Ponçon dans la transition écologique.

La CCSP fait ainsi partie des 10 territoires en France qui bénéficieront d'accompagnements et de financements spécifiques sur les actions de transitions écologiques.

Pour compléter l'offre " des composteurs individuels"

La CCSP par le biais du SMICTOM propose des composteurs individuels en bois de 300L moyennant une participation financière de 15.00€. Le composteur vous sera remis à l'issue d'une formation complète au bon usage du composteur.

Vous êtes intéressé ?
Merci de vous inscrire auprès
d'Hélène REVEL:
h.revel@smictom05.fr
ou au 04 92 43 76 27



ZA de Pralong 05200 Embrun



04 92 43 76 27



j.ripaud@smictom05.fr



<http://www.ville-embrun.fr/ressourcerie-pralong>

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire.

BONUS PHOTO



Piscine flottante
Lieu d'hivernage



Un P'tit tour du lac
pour les élus !

Fête des Gourres



11 Novembre





BONUS PHOTO



Marchés Nocturnes



Têtes de piafs et tas de bestioles

PRUNIÈRES en
AUTOMNE



Photo Bruno Morin



Photo Gaël

Belvédère débroussaillé par Gaël en automne.



Photo Bruno Morin

BONUS PHOTOS



Photo Bruno Morin

Le prochain **Bonus Photo** aura pour sujet

"Les aiguilles de Chabrières"

**Envoyer vos photos !
à contact@prunieres.fr**

Nous intégrerons les meilleures photos reçues
au Bonus photo du "Petit Toupin" n°93 version
Web de juillet 2022.



Photo Bruno Morin



Photo Bruno Morin

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 10 juin 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET.

Était représenté : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT

Monsieur le Maire constate le retard de Céléna MONDON qui a donné son pouvoir à Martine MARSEILLE.

Evelyne PALMAS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 10 avril 2021. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

1°) Valorisation du patrimoine et embellissement de la Commune - demande de subventions

Monsieur le Maire explique avoir demandé des devis à quatre paysagistes-concepteurs pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de valorisation du patrimoine naturel de la Commune et de son embellissement sur trois sites stratégiques identifiés : entrée ouest hameau de l'église et parking du cimetière, belvédère de La Clouisse hameau de l'Adroit et abords de la Mairie.

Le cahier des charges a été élaboré par le CAUE et le Parc National des Ecrins. Le diagnostic des propositions reçues a été réalisé par le CAUE et le Parc National des Ecrins et la Commission d'Appel d'Offres communale s'est réunie le 10 juin à 10h00.

Le mieux offrant a été choisi à partir d'une grille d'analyse, selon un certain nombre de critères tels la compréhension des enjeux ou la qualité du dossier, les références et le prix.

Pierre DOUSSOT fait remarquer qu'il y avait peu de différence de prix entre les deux devis reçus, environ 2 000 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter des aides financières, notamment de la part du Parc National des Ecrins et au titre des « Espaces Valléens ».

Pierre DOUSSOT suggère d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions à tout financeur.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à demander des subventions tout financeur et à signer tous documents nécessaires pour monter les dossiers.

2°) Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes Serre-Ponçon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CCSP a délibéré le 29 mars 2021 pour la prise de la compétence mobilité. Cette prise de compétence entraîne de fait une modification de ses statuts.

Les conseillers estiment qu'il subsiste encore des zones quelque peu floues et ils ont du mal à se faire une idée précise et à prendre position.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, et 6 abstentions, approuve le transfert de la compétence « Mobilité » de la Région à la CCSP.

3°) Adressage communal : dénomination des voies

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics, commerciaux ou de secours, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des maisons et immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tableau présenté des voies libellées et des numéros de voirie.

4°) Subvention à l'association Au P'tit Four des Gourres

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de subvention de l'association Au P'tit Four des Gourres.

En effet, l'association reprend du service, et organise la fête des Gourres qui est prévue le 11 juillet, avec vente de pains, pizzas, boissons, plateau-repas, ambiance musicale et jeux de boules.

Une assemblée générale a eu lieu afin de dissoudre l'ancien bureau et en réélire un nouveau, soit un président, un trésorier et une secrétaire, respectivement Jean-Louis BARRE, Christine LEYZOUR et Catherine GUELL.

Monsieur le Maire propose d'accorder la subvention de fonctionnement de 300€, comme aux autres associations communales. Il suggère également de contribuer à la fête, par exemple en offrant l'apéritif. Les conseillers estiment, par souci d'équité avec les autres associations, qu'il convient d'accorder une subvention de 300€ pour l'organisation de la fête des Gourres du 11 juillet 2021.

Le Conseil Municipal accepte de donner, à l'unanimité des membres présents et représentés, une subvention de fonctionnement de 300€ et une autre de 300€ pour la fête des Gourres 2021.

5°) Plan d'action pour la rénovation du réseau d'eau potable

Une importante fuite d'eau a été détectée et réparée en urgence par l'entreprise Provence Alpes Canalisations. Le coût de ces travaux s'élève aux alentours de 1 700 € mais n'entre pas dans les demandes de subventions dans le cadre du projet de rénovation du réseau d'eau potable.

A ce jour, nous avons reçu les accords de subventions et les montants alloués de la part du Département (64 419 €) et de la Préfecture (236 692,70 €), mais pas encore de la part de l'Agence de l'Eau, qui nous a par ailleurs demandé de mettre à jour notre plan d'action pour la fiabilisation du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire présente le tableau du plan d'action mis à jour.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6°) Autorisation de branchement à l'eau potable dérogatoire au plan de zonage

Monsieur Vincent SALLAZ, qui gère une activité de restauration rapide et de location de bateaux et canoës à la « BD Pirates », souhaite bénéficier d'un raccordement au réseau d'eau potable. Or, il apparaît que ce secteur se situe hors plan de zonage. Cela implique qu'il devra faire le branchement à ses frais si la Commune accepte sa demande.

Céléna MONDON arrive à 20h15.

En bénéficiant de la distribution d'eau potable, il lui appartient de se rapprocher de la Communauté de Communes Serre-Ponçon pour la gestion de l'assainissement, afin d'éviter tout rejet dans le lac bien évidemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Vincent SALLAZ de la « BD Pirates » à se raccorder au réseau d'eau potable sous les conditions suivantes :

- Faire le nécessaire pour éviter tout rejet des eaux usées dans le lac
- Prendre le branchement à sa charge
- Cette dérogation est révoquée pour raison sanitaire ou pénurie d'eau potable
- L'eau ne sera disponible que pendant la saison estivale, de mai à octobre
- Paiement d'un abonnement annuel
- Laisser l'accès pour les relevés de compteur d'eau qui ont lieu deux fois par an.

Informations :

- Point d'information sur les élections des 20 et 27 juin 2021 (départementales et régionales) : Monsieur le Maire propose des créneaux de présence de binômes d'assesseurs de deux heures et demande à chacun d'indiquer ses disponibilités, en précisant que leur présence est requise dès 7h30 pour recevoir les consignes, pour l'ouverture du bureau de vote à 8h00, à 18h00 pour sa clôture et assister au dépouillement.

Il précise aussi que la salle des cérémonies sera séparée en deux parties pour différencier très clairement les deux scrutins, avec un circuit permettant aux votants de ne pas se croiser et de voter successivement pour les deux scrutins avant de prendre la sortie arrière de la salle.

- Point travaux de Jacques BILLON-TYRARD : des réparations de routes et des emplois partiels sont à prévoir, il a fait le tour de la Commune avec l'agent technique, La Routière du Midi et Colas. Les devis sont en attente pour Le Lauguet, Marasse, Coste Romane et Chambalasse notamment.

L'insonorisation de la salle des Cérémonies est prévue, Annie SOLDADO et Jacques BILLON-TYRARD ont retenu le modèle le moins onéreux. Il s'agit encore d'en vérifier la faisabilité technique.

L'adjoint aux travaux a effectué avec Gaël un contrôle de l'état de tous les caniveaux et buses.

Les pompiers doivent intervenir le 15 juin à 10h00 pour réceptionner les nouveaux équipements de défense contre l'incendie.

Il faut envisager une commande d'outils pour l'agent technique et prévoir une formation pour l'utilisation de la tronçonneuse souvent nécessaire.

- Le Département a rendu son rapport sur la sécurité routière de la Commune. Il convient d'envisager une limitation à 30km/h dans la traversée de Pra Périer, faire un marquage au sol au croisement de la montée du château et de la route de Pra Périer et au niveau des virages de l'église. Les conseillers sont opposés à la mise en place de deux passages piétons dans Pra Périer.

- Un stop va être installé en bas du Chemin de La Teppe par les services du Département, pour éviter un nouvel accident.

- Le transfert vers le nouveau site Web est prévu le 29 juin. Martine MARSEILLE et Sandrine FARNAUD ont d'ores et déjà fait le plus gros du travail préparatoire et elles en sont remerciées.

- Une promenade commentée sur le lac à bord du bateau de l'Office du Tourisme est proposée aux élus de Prunières le 28 juin de 10h00 à 12h00. Elle sera suivie d'un pique-nique au port de Prunières.

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la réception d'un courrier recommandé reçu de la part de Didier MERAULT, dans lequel il notifie sa démission du conseil pour raisons personnelles.

- Jean-Luc VERRIER a reçu la visite d'un commercial de la société Mefran Collectivités qui propose notamment un range vélo à mettre en place devant la mairie ainsi qu'un défibrillateur. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès des pompiers afin de savoir ce qu'impose la réglementation, car le coût d'achat incluant la maintenance est élevé. Il convient également de déterminer précisément son emplacement sur la Commune.

Pierre DOUSSOT rappelle que l'on cotise à l'UGAP et qu'il serait intéressant de comparer les prix.

Il est aussi envisagé d'installer une table de ping-pong fixée au sol sur le plus petit terrain de pétanque de La Bascule car il est très rarement utilisé.

Après discussion, il paraît plus judicieux de l'installer dans la cour de l'école en instaurant éventuellement des tranches horaires pour l'accès.

- Le balisage du nouveau sentier de randonnée « Les balcons de Prunières » est prévu mercredi 16 juin par la CCSP. Il manque encore les autorisations des propriétaires pour le passage sur leur parcelle. Un courrier recommandé leur sera adressé le 24 juin prochain.

- La journée écocitoyenne du 05 juin a connu un réel succès avec la participation d'une vingtaine de personnes, dont 2 enfants, dans une ambiance très conviviale.

Les volontaires ont notamment ramassé beaucoup de ficelles en nylon et des déchets divers et variés qui ont été amenés à la déchetterie par Gaël.

Pierre DOUSSOT souligne que les randonneurs doivent également se sentir concernés lorsqu'ils empruntent les sentiers et ne rien jeter dans la nature.

Jacques BILLON-TYRARD s'interroge sur les déchets métalliques trouvés au Pomeyret. Il faudrait contacter le propriétaire du terrain afin d'organiser leur enlèvement.

- Les animations estivales prévues sont nombreuses avec la fête des Gourres le 11 juillet, les marchés nocturnes le mardi soir du 12 juillet au 30 août, le festival de blues les 30 et 31 juillet, le festival Lac and Songs les 12 et 19 août, le cinéma nocturne le 11 août, la fête patronale les 7 et 8 août, les lundis « Balade gourmande » du 12 juillet au 30 août, les mardis de Prunières avec une guide conférencière du 13 juillet au 24 août avec une ballade « Raconte-moi Prunières » et un spectacle pour enfants « tête de piafs et tas de bestioles » le 19 juillet.

Martine MARSEILLE va communiquer ces informations à l'office du tourisme et elles seront relayées sur le site internet de la Commune.

- Le triathlon courte et moyenne distance se déroule le 3 juillet et l'Embrun Man le 15 août. Ces deux compétitions sportives nécessitent la mise en place de barrières et la présence d'une dizaine de signaleurs volontaires pour assurer la sécurité à divers passages.

- Jean-Luc VERRIER a rencontré les responsables locaux de la DIRMED le 19 mai dernier pour évoquer la sécurisation de l'accès à Prunières par le pont de Vière.

Monsieur le Maire lance le traditionnel tour de table :

- Evelyne PALMAS : dans le cadre d'un pèlerinage de Boscodon à Notre-Dame du Laus, l'association EVEV passera la soirée du 29 juillet à Prunières et montera ses tentes sur le terrain de Monsieur LEOUFFRE qui a donné son autorisation, et sur celui de l'ancienne baignoire.

L'association souhaite pouvoir disposer d'un accès aux toilettes et à l'eau. Une veillée est programmée et les habitants sont invités.

- Annie SOLDADO : l'arrosage des bacs à fleurs est assuré par Gaël grâce à une citerne de 100 litres installée dans le nouveau véhicule de la Commune.

- Jacques BILLON-TYRARD explique que le soubassement de l'église devrait être revêtu d'une teinte légèrement plus foncée que la partie haute. Les travaux du cimetière sont suspendus, ils vont reprendre la semaine prochaine.

Il propose de réaménager l'entrée de l'église avec des bacs de fleurs de chaque côté pour la rendre plus accueillante.

- Robert FRAYSSINES a constaté que le parking du Belvédère de Prunières où se situent les toilettes n'est pas entretenu. Jacques BILLON-TYRARD demandera à Gaël d'aller voir et de faire le nécessaire.

- Céléna MONDON demande à Monsieur le Maire d'organiser une réunion avec les parents d'élèves afin de discuter des éventuelles possibilités concernant les transports scolaires.

- Jacques BILLON-TYRARD interroge Céléna MONDON sur l'usage public de l'escalier extérieur qui relie le garage communal aux deux appartements HLM. Pierre DOUSSOT confirme que l'accès est public.

Par ailleurs, la caution de la commune pour le prêt contracté par l'office public des HLM se termine comme ledit prêt, cette année.

La séance est levée à 23 h 30.



Petit matin d'automne.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 26 août 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Michel DE RANCOURT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS.

Était représenté : Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER, Elisabeth MEYNET a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE.

Michel DE RANCOURT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 10 juin 2021. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Vacance d'emploi pour le poste de secrétaire de mairie
- Création d'emploi au service administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de Monsieur le Maire.

Ordre du jour

1°) Motion contre la hausse des frais de garderie de l'ONF

Le Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF validé lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 2 juillet 2021 prévoit 500 suppressions de postes, un nouveau transfert de charges vers les collectivités et une augmentation de plus de 40% des frais de garderie. Les Communes Forestières sont opposées à cette hausse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de prendre une motion contre la hausse des frais de garderie de l'ONF en prenant pour modèle la motion des Communes Forestières.

2°) Travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques BILLON-TYRARD, adjoint aux travaux.

La Commune a demandé des devis pour refaire le Chemin de la Teppe pour un coût de 13 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'inscrire le Chemin de la Teppe au programme de voirie 2021 au titre des travaux annuels.

3°) Travaux de voirie 2021 – dégâts hivernaux

Jacques BILLON-TYRARD explique que divers travaux d'enrobés et d'emplois partiels ont été envisagés suite aux dégâts d'hiver.

Les devis reçus s'élevaient à :

- 28 315 € pour Le Lauguet,
- 1 450 € pour le Chemin de Chambalasse
- 3 439 € pour le Chemin de Marasse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte ce programme de travaux suite aux dégâts hivernaux.

4°) Désignation d'un conseiller pour représenter la Commune au Bureau de l'ASA de Pra Périer

Monsieur le Maire donne la parole à Martine MARSEILLE.

Lors de l'assemblée générale de l'ASA de Pra Périer du 30 juin dernier, la Commune qui possède plus de 2 hectares dans le périmètre de l'ASA a été choisie pour remplacer un membre du bureau n'étant plus en capacité d'assister aux réunions.

Afin de représenter la Commune, il faut désigner un des conseillers municipaux.

Michel DE RANCOURT se porte volontaire. Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés, Michel DE RANCOURT en tant que représentant de la Commune au bureau de l'ASA.

5°) Décision modificative n°1 – Transfert de la PVR

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de transférer la PVR (Participation Voiries et Réseaux) collectée sur le Budget Principal en 2019 au Budget de l'Eau.

Pour ce faire, il y a lieu de faire une décision modificative sur le Budget Principal afin de transférer 11 003,76 € du chapitre 21 au chapitre 13.

Il n'y a pas besoin de faire une décision modificative pour le Budget de l'Eau puisqu'il s'agit d'une recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

6°) Modification des statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon – Label Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon, s'est prononcé lors de la séance du 07 juillet 2021, pour la reprise de « l'organisation et de la gestion du label Pays d'Art et d'Histoire » en lieu et place de l'Association Pays SUD. Cette modification de compétence entraîne de fait une modification des statuts de la CCSP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

7°) Vacance d'emploi pour le poste de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire rappelle que le poste de secrétaire de mairie est actuellement un emploi permanent à temps non complet de 16 heures hebdomadaires.

L'actuelle secrétaire démissionne pour suivre son conjoint. Il est donc nécessaire de créer une vacance d'emploi.

Considérant l'urgence du recrutement, Monsieur le Maire propose d'ouvrir le poste aux 3 catégories A, B et C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à créer la vacance d'emploi et à nommer ou recruter un agent sur le poste de secrétaire de mairie en catégorie A, B ou C.

8°) Création d'emploi au service administratif

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois, afin d'assurer la continuité de service.

Il propose de créer un emploi d'attaché, catégorie A, pour recruter la personne choisie lors des entretiens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification du tableau des emplois.

Informations :

Point travaux :

- Jacques BILLON-TYRARD explique que la Commune a réparé plusieurs fuites d'eau, une au quartier Sous Les Blancs et une Route des Vignes chez Mme Ceard (vanne bloquée, l'eau ressortait par un trop-plein). Cette dernière réparation a nécessité deux interventions, dont la dernière entre la vanne et la propriété de Mme Ceard. Elle a été finalement réparée et un nouveau compteur a été installé.

Il faudra envisager de changer les canalisations dans quelques années sur le secteur des Vignes.

- Le curage des fossés et le nettoyage de quatre buses ont pris du retard. C'est finalement l'entreprise Pauchond qui a été retenue, avec une facturation horaire. Un rendez-vous est pris.

- Il y a une trace d'humidité remontante et suintante peu importante chez M. Rivasi, le problème sera réglé dès le retour de Gaël le 30 août car il n'y a pas d'urgence. Il faudra envisager une coupure d'eau pour voir s'il s'agit vraiment d'une fuite.

- La réception des travaux du cimetière et de l'église est prévue lundi 06 septembre. Robert FRAYSSINES fait remarquer que le crépi du soubassement de l'église est irrégulier et pas parfaitement plane ce qui contraste avec la partie haute. Evelyne PALMAS trouve quant à elle qu'ils ont bien travaillé et n'a pas remarqué ce problème.

- L'entrée ouest de l'église a été refaite avec une chape en béton pour faciliter l'accès en fauteuil notamment. Des bacs à fleurs seront installés sur les deux côtés pour l'embellir.

- Le devis de Lionel Baille pour l'insonorisation de la salle des cérémonies s'élève à 8 593 €. Merci à Annie SOLDADO pour son aide au choix des matériaux et son sens de la décoration.

- Il est éventuellement envisagé de refaire les grilles d'entrée du cimetière.

- Des panneaux « voies sans issue » seront installés prochainement dans les rues concernées.

- Il manque l'aiguille du cadran solaire sur le clocher de l'église. Il faudra probablement louer une nacelle pour la remettre en place et rendre le cadran à nouveau opérationnel.

Point sur l'éclairage public :

Monsieur le Maire explique que la mairie a reçu plusieurs demandes contradictoires : supprimer un lampadaire, ajouter un point lumineux...

Il est possible de programmer deux niveaux d'intensité sur les nouveaux lampadaires LED. Monsieur le Maire propose de faire un essai de quelques semaines en faible intensité de minuit à six heures du matin. Les conseillers municipaux approuvent l'idée.

Il reste encore 9 lampadaires à équiper en LED d'ici la fin de l'année pour être 100% LED. La Commune a réalisé une économie d'environ 60% sur la consommation d'électricité.

Monsieur le Maire lance le traditionnel tour de table :

- Martine MARSEILLE a transmis un compte-rendu de la visite des cabanes pastorales du 12 août :

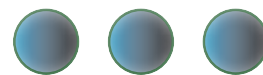
« La Gardette », refaite en 2009, est bien fonctionnelle mais pose un problème d'humidité. Il faut envisager de réaliser une aération.

« Fleurot » est trop petite, il n'y a qu'une seule pièce qui fait usage de stockage et de couchage notamment. Il faudrait également prévoir une citerne pour stocker l'eau.

L'Europe subventionne à hauteur de 75% les travaux de rénovation des cabanes pastorales. Le coût estimé des travaux d'agrandissement et d'enfouissement de la citerne de « Fleurot » peut atteindre le plafond de 150 000 € et il restera 25% à charge de la Commune.

- L'édition 2021 des marchés nocturnes constitue une belle réussite, avec environ 200 repas par soirée en moyenne.
- Les visites guidées n'ont pas attiré foule. Il faut revoir l'horaire, car à 15h00 les gens sont au lac ou en randonnée.
- Evelyne PALMAS rappelle que l'association « EVEN » a campé sur la Commune le 29 juillet, dans le cadre d'un pèlerinage à « Notre Dame du Laus ». Monsieur le Maire lit la carte de remerciement reçue en mairie qui exprime leur satisfaction et leur reconnaissance.
- Monsieur le Maire fait part du décès de Patrick VIGNE, Maire de L'Argentière-la-Bessée. Il informe les conseillers qu'il sera présent aux obsèques le lundi 30 août à 10h00.
- Annie SOLDADO indique que le terrain de ses voisins n'est pas entretenu. Il convient de rencontrer les propriétaires concernés.
- Michel DE RANCOURT signale que le Père Charles s'en va et sera remplacé par le Père Stive début septembre.
- Il soulève la question du projet de la CCSP de faire un golf qu'il trouve très coûteux. Monsieur le Maire informe que ce projet sera présenté au Conseil Municipal lors d'une séance dédiée.
- Monsieur le Maire indique qu'un projet de gîte (refuge et table d'hôtes) d'environ 15 couchages aux « Dauphins » a été déposé en mairie pour avis.

La séance est levée à 21 h 45.



Parure d'automne.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 28 octobre 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Robert FRAYSSINES, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Pierre DOUSSOT ----

Était absent, représenté ou ayant donné pouvoir : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT.

Madame Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 26 août 2021. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Validation du principe de réalisation d'une étude dans le cadre de la rénovation de la cabane d'alpage Fleurandon.
- Enfouissement des réseaux secs dans le cadre des travaux de rénovation des réseaux humides sur le hameau du Serre.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'inscription de ces points à l'ordre du jour de la présente séance.

Ordre du jour :

1°) Voirie communale : dégâts hivernaux 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-034 du 26 août 2021 relative à la présentation des travaux de voirie suite aux dégâts d'hiver. Les travaux concernent les voies de Chambalasse, de Marasse et du Lauguet.

Il convient de préciser le plan de financement des travaux concernés pour bénéficier des subventions auprès du Département des Hautes-Alpes.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement				
Dépenses subventionnables		Recettes		
Libellés	Montant en euros HT	Libellés	Montant en euros HT	Part en %
Travaux	31 199,00 €	Subvention du département 05	17 159,00 €	55 %
		Autofinancement	14 040,00 €	45 %
Total	31 199,00 €	Total	31 199,00 €	100 %

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

2°) Travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil s'est prononcé favorablement lors de la séance du 26 août dernier pour réaliser les travaux de réfection du chemin de la Teppe dans le cadre des travaux de voirie 2021. Il convient de préciser le plan de financement dédié aux dits travaux dans le cadre des demandes de subvention.

Plan de financement				
Dépenses subventionnables		Recettes		
Libellés	Montant en euros HT	Libellés	Montant en euros HT	Part en %
Travaux	9 090,00 €	Subvention du département 05	5 000 €	55 %
		Autofinancement	4 090 €	45 %
Total	9 090,90 €	Total	9 090,00 €	100 %

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD précise que le montant des travaux devrait s'élever à 13 200 € HT. L'autofinancement de la commune sera donc supérieur au 4 090 € HT qui ne sont liés qu'aux travaux subventionnables par le Département.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

3°) Mandat spécial pour la participation au Congrès de Maires à Paris en Novembre 2021

L'association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités organise chaque année, le Congrès des Maires. L'édition 2021 aura lieu du 16 au 18 novembre 2021 à Paris. Le Maire propose qu'une délégation de la Commune de Prunières puisse y participer et demande au conseil de valider l'octroi d'un mandat spécial pour :

Monsieur Jean-Luc VERRIER
Monsieur Jacques BILLON-TYRARD

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt de la commune par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

Les frais engagés s'élèveront à :

Frais d'inscription : 95 euros par personne ;
Frais de transport remboursable aux élus : la SNCF accordera un tarif spécial de moins 45 % sur le tarif public aux élus sur présentation de leur inscription au Congrès des Maires ;
Prise en charge des frais kilométriques dans le cadre du barème fiscal en fonction de la puissance du véhicule et de la distance parcourue pour rejoindre la gare TGV ;
Prise en charge dans le cadre du barème réglementaire des frais de séjour à hauteur de 110 € la nuitée et 17,50 € pour les frais de repas.

Le Maire expose le programme entre autres : élection du Président des Maires de France, transition énergétique, violences faites aux femmes, etc.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

4°) Suppression d'emploi et actualisation du tableau des effectifs de la Commune

Monsieur le Maire explique que suite au départ à la retraite de l'agent technicien territorial (catégorie B) remplacé par un agent adjoint technique territorial (catégorie C) et du recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie (catégorie A), il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la commune.

Le tableau des effectifs est actualisé comme suit :

Emplois permanents					
Cadres d'emplois, grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service	Titulaires/ non titulaires
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1	14/35 et 16/35	Non titulaires (CDI et CDD art.3-3-4°)
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	2/35	Non titulaire (CDI)
Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35	Non titulaire (CDD art.3-3-2°)
Attaché territorial	A	1	1	16/35	Non titulaire (CDD art.3-3-3°)
Emplois non permanents					
Néant					

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

5°) RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et aux agents contractuels bénéficiant d'un contrat égal ou supérieur à 6 mois, après 1 mois d'ancienneté.

La délibération n°2020-50 du 15 octobre 2020 permettait d'octroyer le RIFSEEP aux agents des cadres d'emplois suivants :

Adjoints administratifs territoriaux,
Adjoints techniques territoriaux,
Techniciens territoriaux.

Il convient de prendre en compte la dernière actualisation du tableau des effectifs en :

Supprimant l'octroi du RIFSEEP aux techniciens territoriaux car aucun agent n'est à ce jour concerné par ce cadre d'emploi ;

De permettre que le RIFSEEP soit octroyé aux agents appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Les membres du Conseil municipal souhaitent que les montants soient calculés sur les mêmes pourcentages que pour les autres agents à savoir que le montant total du RIFSEEP doit représenter 15 % du salaire annuel et respecter une répartition de 55 % pour l'IFSE et 45 % pour le CIA.

En ce qui concerne l'emploi de catégorie A, les membres du conseil municipal décident de définir les montants plafonds suivants : 1 925 € pour l'IFSE et 1 575 € pour le CIA. Le Maire rappelle que ces montants sont fixés pour un temps complet. Leur versement est proratisé en fonction du temps de travail à temps non complet de l'agent concerné.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

6°) Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait préalablement délibéré sur le fait d'accorder des subventions aux seules associations locales et sur demande expresse de celles-ci.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Chorges a bien adressé sa demande de subvention ce qui permet de verser la subvention de 150 € votée le 15 mars 2021.

Sur les autres demandes présentées, le Conseil municipal à l'unanimité rejette le versement de subvention pour l'association de ligue contre le cancer des Hautes-Alpes et l'AFM-Téléthon en considérant que ces deux associations sont de portée nationale et reçoivent par ailleurs du soutien financier de donateurs divers.

7°) Etude de faisabilité de la rénovation de la cabane d'alpage Fleurandon (Point ajouté à l'ordre du jour en séance)

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont lors du dernier conseil abordé le sujet de rénovation de la cabane pastorale Fleurandon et notamment l'opportunité de réaliser des travaux de d'agrandissement et l'ajout d'une citerne enfouie pour cette cabane.

Le Conseil approuve à l'unanimité le lancement de l'étude de faisabilité de ce projet.

8°) Enfouissement des réseaux secs dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eau sur le hameau du Serre

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD explique que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux humides sur le hameau du Serre, il serait souhaitable d'en profiter pour passer des gaines de réseaux secs pour ne pas avoir à **refaire des tranchées plus tard**.

Robert FRAYSSINES précise que les gaines vides s'altèrent au bout de 2 à 3 ans et qu'il faudrait que le Syme 05 puisse faire passer les câbles avant leur usure.

Messieurs Pierre DOUSSOT et Jacques BILLON-TYRARD précisent que le fait de réaliser les gaines permettraient d'inciter plus facilement le Syme 05 à **réaliser le génie civil du câblage**. Le Syme 05 a évalué les travaux (câbles et gaines) à 150 € le mètre linéaire. La Commune des Orres a procédé de cette manière et a pu obtenir les aides.

Messieurs Pierre DOUSSOT et Jacques BILLON-TYRARD proposent d'intégrer l'enfouissement des réseaux secs dans le dossier de consultation des entreprises et le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition d'enfouir les réseaux secs dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux humides.

Informations :

1°) Développement des outils numériques :

La secrétaire de mairie explique aux membres du Conseil que dans le cadre de l'obligation de passer à la déclaration sociale nominative (DSN) au 1^{er} janvier 2022, il serait opportun d'amorcer une réflexion sur les outils et logiciels informatiques de la mairie.

Jusqu'en septembre 2022, un fond de 88 millions d'euros a été dégagé par l'Etat dans [le Plan de Relance pour soutenir le développement d'outils numériques](#) pour l'action quotidienne des collectivités territoriales de petites ou moyennes tailles (inférieures à 20 000 habitants) ainsi que la formation des agents qui seront chargés d'utiliser ces outils.

Pour la DSN, le prestataire actuel propose un module de 1500 € incluant la formation d'ici à la fin d'année. Pour autant, le logiciel n'étant pas très réactif et intuitif, il serait intéressant d'envisager un changement de logiciel plus opérationnel. Des devis à d'autres prestataires ont été demandés dans ce sens.

Monsieur Pierre DOUSSOT pense que la commune pourrait solliciter le SICTIAM qui est un prestataire nu-

mérique auquel la commune adhère pour bénéficier d'un logiciel global performant en coordination avec le Centre de gestion.

La secrétaire de mairie signale que le contrat avec le prestataire actuel est vieux et n'est pas certaine d'avoir retrouvé celui permettant de vérifier les délais de dénonciation.

Messieurs Robert FRAYSSINES et Pierre DOUSSOT précisent qu'il faut faire attention au coût de la maintenance et à la disponibilité de l'assistance selon l'entreprise choisie.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD évoque le fait qu'il faudrait choisir un nouveau logiciel permettant d'être connecté au relevé automatisé des compteurs d'eau.

Les conseillers municipaux estiment que les délais étant trop courts d'ici janvier 2022 pour changer de complètement de logiciel mais estiment que la réflexion doit être prolongée.

2°) Conformité de la commune au RGPD

La secrétaire de mairie explique que la commune a conventionné avec le Centre de gestion dès 2020 pour une durée de 3 ans afin d'amorcer sa conformité à la réglementation des données à caractère personnel. Elle a donc désigné le délégué à la protection des données mutualisé du CDG 05 qui a réalisé le registre des activités de traitements de la collectivité. Il y a 29 traitements dont un qui est concerné par une analyse d'impact.

Le délégué à la protection des données a également ouvert un registre des violations de données et un registre pour l'exercice des droits des personnes conformément à la réglementation. La mission doit se poursuivre courant 2022.

La secrétaire de mairie précise qu'il est important de sensibiliser le personnel et les élus sur les points suivants : d'où viennent les données ? Pourquoi la Mairie les possède ? pour combien de temps ? qui y a accès ? comment sont-elles sécurisées sachant qu'en cas de violation, la CNIL doit être prévenue dans les 3 jours.

La Commune doit également ouvrir un registre des sous-traitants qui traitent pour son compte des données à caractère personnel. Ce registre permet de vérifier le respect de la réglementation par les sous-traitants. Il serait intéressant de réaliser un audit des systèmes informatiques et de la sensibilisation des agents et élus au moins une fois par an pour poursuivre l'imprégnation de la protection des données personnel au sein de la Commune et évaluer sa vulnérabilité. Le délégué à la protection des données reprendra contact avec la commune pour définir les actions sur l'année 2022 et réalisera un devis en ce sens.

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle qu'il faut réaliser la sauvegarde régulière des données et les stocker dans le coffre sécurisé, débrancher la box lorsque les bureaux sont fermés, mettre en place des procédures afin que tous soient sensibilisés à ces mesures.

Une réflexion sur la sécurisation des transferts des données dans le cadre du télétravail a également été abordé.

3°) Lignes directrices de gestion accords collectifs

La secrétaire de mairie rappelle que suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, toutes les collectivités employant des agents doivent réaliser leurs lignes directrices de gestion qui correspondent à la mise en œuvre d'un politique de pilotage des ressources humaines.

La commune est concernée par cette obligation d'autant plus que suite aux derniers décrets de 2021, des accords collectifs peuvent être mis en œuvre à l'initiative de l'employeur ou des représentants du personnel. Ces accords collectifs portent sur des thématiques tels que l'égalité professionnelle, le télétravail, les conditions et organisations de travail etc.

4°) RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le RPQS. Il signale qu'une trentaine d'habitations ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif (cabanes du Planet, caravanes des Dauphins, etc.)

Au sein de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, 3 régimes tarifaires d'assainissement coexistent :

Cas des huit communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Embrunais : l'assainissement est géré dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Véolia pour 30 ans. Les tarifs de l'assainissement avoisinent 3 €/m³ pour une consommation standard de 120 m³.

Cas de Savines Le Lac, classée commune touristique et dotée d'une station d'épuration calibrée pour 6000 équivalents habitants, soit cinq fois sa population résidentielle. Ce surcalibrage induit des problématiques techniques et financières de collecte et raccordement des différents quartiers de Savines le Lac vers cette station. Le coût au m³ est équivalent à celui des communes de l'Embrunais.

Cas des autres communes (Prunières, Chorges, Le Sauze du Lac, Pontis, Réallon, Puy-Sanières, Puy Saint Eusèbe). Ces communes verront la réactualisation de leurs tarifs sur six ans, en accord avec les projections de la Communauté de communes de Serre-Ponçon sur le suivi et les travaux sur les divers équipements (stations d'épuration, etc.). Au terme des six ans, le tarif devrait se fixer à 66 € d'abonnement annuel et 0,80 €/m³ d'eau sus taxes pour tous les usagers de ces communes. Il est précisé que la Commune de Saint-Apollinaire n'est raccordée à aucun réseau d'assainissement.

5°) Exonération de la taxe foncière pour les faibles revenus

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD explique qu'il faut que les personnes concernées par cette éventuelle exonération, fassent la demande auprès des services des impôts avant le 31 décembre de l'année.

Certains propriétaires peuvent être exonérés en totalité ou en partie de la taxe foncière pour leur habitation principale selon des conditions d'âge (il faut être âgé de plus de 75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition), de revenus, s'ils sont titulaires de certaines allocations. Il propose que la commune puisse relayer ces informations dans le « Petit toupin » en vue d'aider les administrés.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que le prélèvement de la CSG peut être dégrevé si le revenu fiscal de référence est supérieur à la pension de retraite.

Mesdames Martine MARSEILLE et Evelyne PALMAS prennent note pour parution dans le prochain Toupin.

6°) Paniers garnis pour le Noël des personnes âgées

Les paniers garnis seront offerts par la municipalité aux administrés à compter de 80 ans. Le personnel de la commune, les donateurs et collaborateurs bénévoles du service public pourront y avoir droit. Cette année, il est décidé que les paniers seront également offerts aux élus du dernier mandat de la Commune.

Mesdames Céléna MONDON et Martine MARSEILLE contacteront des producteurs locaux pour la composition des paniers pour un budget de 35 euros pour un panier individuel et 50 € pour un panier en duo.

7°) Repas des anciens de la commune

Le repas aura lieu dans le courant du 1^{er} semestre 2022. La date précise sera définie ultérieurement. Le passe sanitaire sera obligatoire. Le repas des anciens est offert par la Commune aux administrés de plus de 70 ans.

Madame Elisabeth MEYNET signale son désaccord sur le principe du passe sanitaire.

8°) Point sur les travaux communaux

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD explique que les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Colas. Il précise que le revêtement du mur du cimetière sera entièrement refait par le Gabion au printemps 2022 suite au constat de certaines malfaçons. L'agent communal a refait le drain de la citerne incendie et réparé le portail du cimetière. Le wifi doit prochainement être installé dans la salle de cérémonie qui sera également rénovée et mieux sonorisée.

Le problème des toilettes publiques sur le parking de l'aire de repos de Prunières est également abordé. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD indique qu'il va essayer de faire financer des toilettes publiques autonettoyantes par le Département.

Il est donné information que le nouveau râtelier à vélo a été installé devant la mairie.

Tour de table :

Madame Martine MARSEILLE explique que dans le cadre du programme Alcotra « Bien vieillir » et de l'élaboration de la charte forestière, un projet de sylvothérapie avec des ateliers sur la commune de Prunières est à la réflexion.

Elle ajoute que pendant le Covid, la mise en place de minibus pour amener les personnes vers les centres de vaccination a très bien fonctionné. Madame Martine MARSEILLE informe que la prochaine édition du « Petit Toupin » est en cours de rédaction.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que les communes ont une obligation de publicité pour les subventions qu'elles reçoivent. Il convient d'insérer dans l'article sur les travaux le montant des subventions perçues et leurs financeurs.

Madame Céléna MONDON a transmis au Maire une lettre des parents ayant des enfants en âge scolaire pour fixer un rendez-vous pour aborder le problème du transport scolaire. Rendez-vous fixé le 24 novembre 2021 à 18h00.

Madame Evelyne PALMAS fait part de la demande de la sacristaine de l'Eglise de Prunières qui souhaite organiser un atelier décorations de Noël avec les enfants de la commune, le 27 novembre.

Elle signale que Gilles Galliano l'a contactée par rapport à son projet de gîte au Dauphin. Messieurs Pierre DOUSSOT et Jean-Luc VERRIER s'interrogent sur les raisons de cet appel car les permis de construire ont été accordés. Pour le reste, la mairie ne peut intervenir sur les suites de l'instruction mais veillera au respect de la réglementation et des règles d'urbanisme.

Madame Annie SOLDADO évoque la réunion du SMICTOM sur les biodéchets. Monsieur le Maire précise que des containers biodéchets pourraient être installés sur les points de collecte de Pra Périer, Le Serre, Vière, La Bascule et de la Mairie. Un composteur individuel peut également être récupéré à la déchetterie à Embrun au prix de 15 €. Une formation d'une heure environ sur son utilisation est prévue. Cette information sera intégrée au Toupin.

Monsieur Pierre DOUSSOT signale un incident survenu le 27 octobre en traversant Pra Périer avec son troupeau : il s'est accroché avec un automobiliste pressé. Il souhaiterait la mise en place d'un panneau de sensibilisation à la vie rurale où les brebis vont encore à leur rythme.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre au Monuments aux morts débutera à 10h45.

Une réunion publique du Contrat de relance et de transition écologique se tiendra le 10 novembre à 18h30 à la salle des fêtes d'Embrun

Le Maire informe également que la Mairie a reçu un don d'un téléviseur grand écran et d'un bureau neufs de la part de Monsieur Philippe et Madame Dominique Delaite. Ils en sont remerciés.

Madame Elisabeth MEYNET informe les membres du conseil qu'elle leur transmettra une information sur le droit à la formation des élus.

La séance est levée à 00h15.



Artpeute
Joseph Rhodes
 Charpente, bois, escalier
 Le Serre
 06 59 17 66 10

Baudouin Cédric
 Tous travaux, maison, jardin
 Les Vignes
 06 23 89 65 66

Da Cruz Bruno
 Menuisier
 Les Blanchons
 06 30 64 69 99

Far'elec
Jérôme Farnaud
 Électricien
 Pra Perrier
 06 45 78 03 83



Vanvélo
Stéphane Tarantola
 Réparateur Vélo
 L'Etoile
 07 88 38 16 39

Pelletier Cédric
 Espaces verts
 Les Vignes
 06 29 73 85 10

Mécano Mobile
Cédric Farnaud
 Mécanique Auto
 Pra Perrier
 06 62 19 67 25

Marseille Eric
 Travaux publics
 Le Serre
 06 11 05 79 44

Le Petit Toupin - Bulletin municipal édité en 300 exemplaires.

Informations - Renseignements : Mairie de Prunières - 05230 PRUNIÈRES

Tél. 04 92 50 65 89 <http://www.prunières.fr/>